

Conseil citoyen

Depuis 2014, il existe un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. Cette instance assure la mise en œuvre de l'ensemble des volets du contrat de ville en y associant les habitants des quartiers prioritaires.

Conforter une dynamique citoyenne

Il existe un conseil citoyen au Blanc-Mesnil. Cette instance est un espace de propositions et d'initiatives citoyennes :

- Recherche de la participation des habitants des quartiers prioritaires
- Indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics
- · Parité homme-femme

Composition

Le conseil citoyen du Blanc-Mesnil peut compter jusqu'à 24 membres. Il est constitué pour moitié d'habitants du quartier concerné et pour moitié d'acteurs locaux et de représentants associatifs.

- Douze habitants (50% du conseil) : 10 sont désignées par un tirage au sort et 2 sont désignés à partir d'un appel à candidatures ouvert à tous suivi d'un tirage au sort
- · Douze acteurs locaux et associatifs volontaires :
 - · Représentants des conseils de quartiers, des conseils d'administration des maisons pour tous et des salles de quartier
 - Représentants d'associations, commerçants, professions libérales, etc.

Missions

Le conseil citoyen a pour objectif de :

- · Permettre la co-construction des contrats de ville
- Favoriser l'expression des habitants et usagers des quartiers prioritaires, aux côtés des acteurs institutionnels
- · Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes
- Faire des propositions sur les sujets inclus dans les piliers du contrat de ville :
 - · Cohésion sociale (santé, éducation, animation, tranquillité publique)
 - Emploi et développement économique
 - Cadre de vie et renouvellement urbain (habitat, aménagement urbain)
 - · Axes transversaux du contrat de ville (jeunesse, égalité homme femme, citoyenneté et vivre-ensemble)

Contact

Direction de la démocratie participative - GUP

Maison pour Tous des Tilleuls 7. square Maurice Audin 93150 Le Blanc-Mesnil

01 45 91 97 00

Mairie du Blanc-Mesnil

1. place Gabriel-Péri 93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

09:00-12:30, 14:00-17:30 Mardi 14:00-17:30 Mercredi 09:00-12:30, 14:00-17:30

09:00-12:30, 14:00-17:30 Vendredi 09:00-12:30. 14:00-17:30

Samedi

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès 93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi 09:00-12:15, 13:30-17:15 Mardi 09:00-12:15, 13:30-19:45 Mercredi 09:00-12:15, 13:30-17:15 Jeudi 09:00-12:15, 13:30-17:15 Vendredi 09:00-12:15, 13:30-17:15 Samedi Fermé

Dimanche

09:00-11:45 **Dimanche** Fermé

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le formulaire en ligne.

Dernier accès pour une prestation à 17h15.